



Au revoir Anne-Lise

C'est avec beaucoup de peine que l'équipe municipale et le personnel communal ont appris le décès d'Anne-Lise. Nous savions qu'elle luttait de toutes ses forces pour vaincre la maladie qui l'avait frappée il y a quelques années. Nous regrettons un agent communal dont l'objectif majeur était d'être disponible et au service de toute notre population. Voilà 25 ans qu'elle était entrée au secrétariat de mairie comme agent de bureau et tout au long de ces années, elle a été un agent très polyvalent occupant un poste aux tâches pas toujours très simples. Son poste à l'accueil faisait qu'elle était la première relation que pouvait avoir un nouvel habitant comme aussi avec les plus anciens de la commune, avec notre municipalité. Elle était comme l'on dit aujourd'hui l'interface entre le citoyen et les élus. Fonction qu'elle aimait particulièrement et s'acquittait avec bonheur et empathie. Nous qui l'avons côtoyée pendant ces 25 ans, nous garderons le souvenir d'un agent très professionnel, rigoureux, sur qui l'on pouvait compter.



Conseil municipal - Séance du 8 novembre 2012

Tirage au sort des invités du Conseil

Le maire-adjoint tire au sort les invités du Conseil du 13 décembre.

Avenant régie pour la garderie, la cantine et les photocopies

Le maire-adjoint rappelle que l'agent comptable de la Commune est régressé. Il est proposé que la caisse de photocopies soit un des éléments de la régie. Après avoir délibéré, le Conseil accepte l'avenant.

Contrat agent accueil à renouveler

Le maire-adjoint précise que le contrat de l'agent d'accueil remplaçant se termine le 18 novembre 2012. Il faudra le renouveler. Mais l'agent d'accueil titulaire est décédé dernièrement. Cela remet en question le renouvellement pour une année du contrat. Le poste est désormais vacant, un appel à candidature sera fait durant trois mois. Le CTP sera saisi pour supprimer le poste actuel et créer un autre poste d'Adjoint administratif 2^{ème} classe. Il convient de renouveler de quatre mois le contrat durant la publication de la vacance de poste. Après avoir délibéré, le Conseil approuve la proposition.

Taux complémentaires à l'Agnellu par le Syane

Le maire-adjoint explique que des travaux supplémentaires doivent être effectués à l'Agnellu. L'appel d'offres du projet d'enfouissement de réseaux secs et la déserte de gaz, a eu lieu en 2008-2009 et le commencement des travaux fin 2010 - début 2011. Ainsi le report des travaux a conduit à reconsidérer en partie le projet initial concernant le tracé du gaz et des aménagements au cours de cette période (voitures, nouvelles constructions). Les prix sont réajustés puisque des plus-values sont intervenues. La participation pour la Commune s'élève à 26 812 € et le montant des frais généraux à 1 953 €. Le Conseil accepte cet avenant et approuve ces travaux complémentaires.

Location zone artisanale

Au sein de la Zone artisanale, une entreprise souhaite construire un bâtiment et être locataire de la parcelle. Il faut fixer un prix de location annuel avec une première location au 1^{er} janvier 2013. Le maire-adjoint propose que le terrain d'une surface d'environ 3000 m² soit loué avec un engagement à construire durant l'année. S'il n'y a pas de construction, le contrat de location sera caduc. Il convient de voter d'une part le choix de l'établissement d'une vente ou d'autre part une location. Après avoir délibéré, le Conseil accepte une location. Il convient ensuite de passer au vote du prix de la location ; il est proposé 4 €/m²

Location du bureau à l'étage de la Mairie

Le vice-président en charge du dossier évoque le courrier reçu en Mairie de la personne intéressée par la location du dernier bureau à l'étage de la Mairie en attendant l'aménagement du local derrière la boulangerie. Une première convention sera établie pour le bureau à l'étage de la Mairie, en précisant que lorsque le local Route de Présilly sera disponible, la personne déménagera dans ce dernier. La Commission économie rencontrera les deux locataires présents à l'étage de la Mairie.

Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

Le maire-adjoint explique au Conseil que l'Etat vient de nous notifier le montant qui sera prélevé sur le budget de la commune au titre du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR). Ce montant étant plus élevé, la décision modificative nécessaire est acceptée par le Conseil.

Urbanisme

Le vice-président de la commission cite les demandes déposées en Mairie.

Permis de construire

* *SCI Les Boucaniers, démolition partielle et reconstruction de deux logements aux Sorbiers.*

* *Transfert du Permis de Construire Néopolis en cours de validité, au nom de SCCV Carré Genevois.*

Déclarations préalables

* *Mr Oberri Frédéric, création d'un portail, Route de Saint-Julien.*

* *Mme Munoz Horvath Gabriela, construction d'un abri de jardin, Route du Chabbe.*

* *Mr Larocci Sandro, construction d'un abri, d'une piscine et d'une clôture, Chemin de l'Eglise.*

* *Mr Lovis André, construction d'une terrasse ouverte, Chemin sur les Vignes.*

* *Mr Arbaletrier Jean-Luc, construction d'un abri de jardin, Allée de la Corne.*

Informations

* *Modification de trois postes d'agents municipaux.*

Les postes accueil, comptabilité et animation verront le temps hebdomadaire augmenté suite à des charges de travail supplémentaires et à l'évolution de la population. Ces modifications sont acceptées par le Conseil.

* *Horaire du Conseil*

Le premier adjoint propose que la séance du Conseil commence à 19h à partir de décembre durant l'absence du Maire, ce qu'il accepte le Conseil.

* *Poids lourds sur la RD 18*

Le maire-adjoint informe le Conseil du courrier de la Direction des Routes au sujet de la circulation des poids lourds en transit sur la RD18. Il précise que les zones d'implantation de panneaux ont été définies et qu'il faudra prendre des arrêtés d'interdiction de circulation des poids

Questions diverses

Compte rendu des commissions
Denise Tissot précise qu'il est désormais possible pour les Communes de participer à la location de l'appartement au dessus des Communes de Viry, Beaumont, Présilly et Feigères.

Avis et Réglementation

Déneigement, stationnement et salage

Le coup d'envoi de la campagne de viabilité hivernale sur le réseau communal est donné. Depuis le 15 novembre, les équipes sont mobilisées pour assurer la sécurité de tous. Pour le déneigement, la commune est scindée en deux secteurs : le secteur Nord est attribué à l'entreprise LYARD, le secteur Sud est déneigé par les engins communaux. Concernant le salage des voies, ce sont les engins de la commune qui oeuvrent sur les secteurs dangereux. Depuis quelques années, le salage est réduit dans son ampleur pour limiter les nuisances sur l'environnement et réduire aussi les factures pour les tonnes de sel utilisées. Quant au stationnement, quelques recommandations sont à rappeler : ne pas stationner vos véhicules sur les voies au risque d'entraver le passage des engins de déneigement. A savoir aussi, que seuls les grands axes sont déneigés en priorité pour permettre le passage des bus du ramassage scolaire. A titre individuel, chaque véhicule doit être équipé de pneumatiques d'hiver. Pour certains secteurs de notre commune, avoir des chaînes dans son véhicule, c'est l'assurance d'aller au bout du chemin sans encombre. De plus, dans le cadre de mesures pour affronter la neige ou le verglas, la Poste vous demande que les boîtes aux lettres soient accessibles pour le facteur. Déneigeons et salons devant chacune de nos boîtes et nous recevrons notre courrier. Nous vous rappelons que les voies privées des lotissements sont déneigées au seul bon vouloir de la collectivité ou à la demande écrite de l'ensemble des riverains de ces voies. Enfin, le déneigement des trottoirs est à la charge de chacun des riverains. D'avance, merci pour votre compréhension.

Etat Civil

Bienvenue aux bébés

* *Lisa Mégervand, née le 20 juillet au foyer de Marine et Alex Mégervand,*

* *Sacha Comte, né le 12 octobre au foyer de Barbara et Brice Comte.*

Nos félicitations aux heureux parents !

Jean Berthet,

Maire honoraire

L'Association Des Anciens Maires et Adjointes (ADAMA) de Haute-Savoie a, lors de son Assemblée générale à La Clusaz, remis les diplômes d'honneur à un certain nombre d'anciens maires et adjoints. Parmi les diplômés du jour, on comptait Jean Berthet, ancien maire de notre commune. Une reconnaissance bien méritée, toutes nos félicitations à l'heureux récipiendaire.

Cérémonie du 11 novembre

Cérémonie sous la pluie, mais avec les enfants des Ecoles qui, sous la direction de leurs institutrices, ont chanté « Il faudra leur dire » de F. Cabrel et entonné la Marseillaise. Merci aux parents qui ont accompagné leurs enfants. En ce dimanche de souvenir, pour nos aînés morts pour la France, nous étions plus nombreux que les années précédentes. Pour tous ceux qui viennent chaque année, cette présence nombreuse a été une satisfaction certaine. Cette cérémonie du souvenir doit être l'occasion, pour les générations, de penser surtout, à la paix entre tous les peuples.

Assemblée générale d'Appel d'Eres

Après 4 ans d'activité, l'association des jeunes de Feigères, Appel d'Eres, a décidé de se dissoudre faut de disponibilité des membres du bureau. La décision officielle sur l'avenir de cette association sera prise lors de l'Assemblée générale qui se tiendra le samedi 15 décembre à 19h à la salle Nicole Vallélian. C'est pourquoi, il n'est pas trop tard pour qu'une autre équipe reprenne cette association très active et expérimentée. Nous aimerions plutôt passer la main qu'arrêter complètement. Alors si tu es jeune, que tu habites Feigères ou si tu aimes y passer du temps avec tes amis, que tu as envie de faire bouger ton village, n'hésites pas à nous rejoindre, c'est une très bonne expérience ! Nous comptons sur vous tous.

Le Bureau Appel d'Eres

Informatique

Reprise des cours d'informatique
des vendredi 8/12/2012 à 18 heures, à la bibliothèque.
Contact : Monsieur Philippe Fleilh au 04 50 04 48 33.

L'association Familles Rurales vous informe

MERCREDIS DE NEIGE Saison 2012-2013

L'activité ski redémarre à partir du **mercredi 9 janvier 2013**

Station : Le Grand-Bornand.

Inscriptions : Au bureau de l'Association (1^{er} étage de la salle polyvalente) Le 27/11/12 de 16h30 à 18h30 pour les habitants de Feigères, Le 28/11/12 de 17h à 19h pour les extérieurs.

Documents : Copie de l'attestation d'assurance et le carnet de l'ESF pour vérifier le niveau de votre enfant (*les débutants ne sont pas concernés*).

Renseignements : Martine Savigny au 04 50 35 12 28.
A cette occasion, la carte GIA (assurance facultative) vous sera proposée.

Stage d'Art Floral

Quand : Samedi 8 décembre de 14h à 18h30

Thème : "Les Plateau de gourmandises-Taillis scintillant-Merveilleux- L'instant d'un sapin ..."

Animation : Mme Blanchet, diplômée d'état

Inscription : à la Bibliothèque, du 19 novembre au 1^{er} décembre, par tél au 04.50.49.26.53 ou 06.24.87.56.50, acompte à l'inscription.

A l'issue du stage, vous repartirez avec deux belles réalisations.

INVITATION

Noémi Regard :
une institutrice hors norme
de Malchamp

La Salévienne, l'association des affouagistes de Malchamp, et la Commission culturelle de Feigères vous invitent à une conférence sur **Noémi Regard**, présentée par **Rémi Mogenet** avec la participation de **Gérard Lepère** et **Claude Mégevand**.

Noémi Regard (1873-1952), institutrice et intellectuelle originaire de Malchamp, a basé toute sa pédagogie sur la relation de l'enseignant à l'enfant. Elle voulait rendre l'enseignement pleinement vivant, en l'enracinant dans le sentiment du juste et du vrai. De famille protestante, elle a entretenu une correspondance dans laquelle elle affirme l'identité de Dieu avec l'âme de la nature.

Rémi Mogenet, né en 1969, enseigne au collège de Boège. Écrivain, conférencier, il est l'auteur de deux recueils de poésie et de plusieurs ouvrages consacrés à la Savoie littéraire. Il est membre associé de l'Académie de Savoie.

La conférence sera précédée d'un court exposé du président **Claude Mégevand** sur les protestants de Malchamp, d'après quelques notes glanées aux archives départementales suivi d'une présentation de la famille Regard, en particulier du frère de Noémi, **Gédéon Regard**, photographe et éditeur de nombreuses cartes postales au début du XXe siècle, par **Gérard Lepère**, webmaster de La Salévienne et chargé de faire l'inventaire des cartes publiées par Gédéon.

Entrée gratuite - Samedi 1^{er} décembre à 20h30
Salle polyvalente au Chef-lieu



Que se passe-t-il à Feigères?

Edito

Dans la continuité de l'Agenda 21 (fiche 1,3,1) et suivant l'engagement 75 du Grenelle de l'environnement qui met en évidence la nécessité de prendre en compte les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement, le maire avec l'accord du Conseil municipal a décidé, à titre de test, l'extinction à l'Agnellu de l'éclairage public de 23h30 à 5h00. En effet, aujourd'hui, l'on commence à prendre conscience que la lumière a un coût, économique et énergétique et des conséquences sur le vivant.

Pour illuminer ses nuits, la France consomme chaque année 5 térawatts (milliards de milliards de watts) d'électricité dans 9 millions de lampes qui fonctionnent entre 3 500 et 4 500 heures par an, une consommation deux fois supérieure à celle de l'Allemagne.

L'éclairage public des collectivités représente près de la moitié de leurs dépenses d'électricité, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe).

L'augmentation continue de la lumière, en entraînant une rupture de l'alternance jour/nuit, a un impact sur la faune et la santé humaine, comme le déplacement et la reproduction des animaux ou le sommeil des hommes et la récupération de leurs défenses immunitaires. En période estivale, il meurt environ 150 insectes par nuit sur chaque lampe dont beaucoup d'insectes pollinisateurs. Une étude réalisée dans le Nord de la France a permis de constater qu'après 2 ans de fonctionnement continu, un point d'éclairage éliminait la quasi totalité des insectes nocturnes dans un périmètre de 200 mètres par épaulement, prédation ou désertion.

Quant à la sécurité routière, une étude hollandaise a révélé qu'après l'installation d'un réseau d'éclairage sur 14,2 km le long d'une route, les accidents nocturnes (entre 0h et 6h) ont augmenté de 57 % dans les 2 années qui ont suivi la mise en service; la diminution de la luminosité incitant au ralentissement.

Pour la sécurité civile, plusieurs études sérieuses ont permis de vérifier qu'on ne pouvait pas démontrer les effets sécuritaires de l'éclairage. De plus la majorité (80 %) des cambriolages ou vols avec agression a lieu en plein jour selon les statistiques de la police. Pour le Major Chevalier chef de la brigade de Gendarmerie de Billom après une année d'extinction partielle de l'éclairage à Pérignat es Allier (commune de 1340 habitants) les délits ont baissés de 13 à 7 ainsi que les incivilités relevées, notamment le tapage nocturne, puisqu'une fois la lumière éteinte les perturbateurs rentrent chez eux.

La rénovation de toutes les armoires électriques sur la commune nous permettra, si l'essai de l'Agnellu est concluant, de poser des horloges astronomiques afin de rejoindre les 5000 communes Françaises qui pratiquent l'extinction nocturne en milieu de nuit !

Vous pouvez consulter le dossier pollution lumineuse, très complet sur le site internet www.anpcen.fr.

Serge Missillier

Novembre 2012
N° 10

Mairie de FEIGERES

152, chemin des Poses du Bois

BP 30612
74166 Feigères
Cedex

Tél : 04 50 49 24 60
Fax : 04 50 49 13 10

Mail : mairie@feigeres74.fr

Horaires d'ouverture

Lundi et jeudi
8h15 à 12 h

Mardi
17h à 19h

Mercredi
10h à 12h

Vendredi
15h à 17h

La mairie sera fermée

◊ **Lundi 24 décembre,**

◊ **Lundi 31 décembre.**